Aide droit des mineurs

Par **Judith**, le **25/03/2021** à **14:20**

Bonjour,
J'ai une question s'il vous plait
Si un mineur va voir un médecin.

Il est écrit que le médecin peut, si le mineur le demande, garder le secret sur l'état de santé et la décision médicale du mineur et cela en fonction de la sauvegarde de la santé du mineur

Mais du coup : cas ou demande de secret par le mineur.
- cas de viol, le mineur avec parents hyper religieux, a une blessure : le médecin peut soigner et garder le secret ?
- enfant a un cancer et il refuse les soins : le médecin peut ne pas soigner et garder le secret ?

Merci ?

Par **Selena**, le **28/03/2021** à **14:17**

Bonjour,

Je te propose de cliquer sur ce lien.:

https://www.macsf.fr/responsabilite-professionnelle/Relation-au-patient-et-deontologie/dossier-medical-mineur-acces-parents

Par **Judith**, le **09/04/2021** à **22:59**

Merci !!!
Merci bcp, ce lien est super et ça m'éclaire bcp !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés